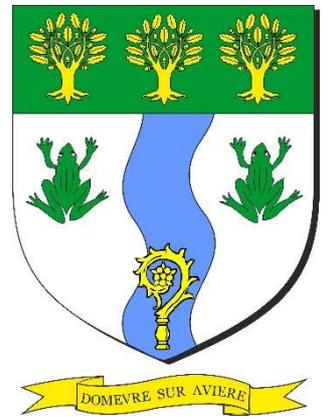
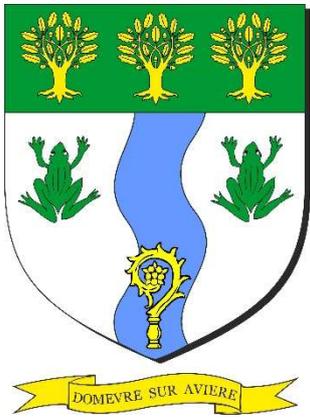


JUILLET 2022

DOMEVRE-SUR-AVIERE LETTRE D'INFORMATION



LE MOT DU MAIRE

Chers concitoyens (-nes),

L'équipe municipale souhaite un bel été à tous.

L'arrêté préfectoral du 17 juin 2022 nous rappelle combien l'eau est précieuse, il impose des restrictions au niveau de l'arrosage avec l'eau du service public jusqu'au 30 septembre 2022 (informations précises sur le site internet de la mairie). Les conditions climatiques récentes seraient-elles un pied de nez à cette réalité si précaire ?

Bonnes vacances et bon repos à tous.

Bernadette Marquis

Transport scolaire

A compter de la rentrée de septembre 2022, la communauté d'agglomération d'Epinal (CAE) organisera l'ensemble des services routiers de transport public sur les 78 communes qui composent son territoire. De plus, la CAE prend en charge l'organisation des transports scolaires. Dès le 4 juillet, les élèves domiciliés ou scolarisés sur son périmètre devront procéder à une pré-inscription en ligne sur le site www.agglo-epinal.fr. Il leur sera demandé une photo récente, un justificatif d'identité du scolaire et un justificatif de domicile du responsable légal. A l'issue de cette pré-inscription ; la famille recevra par courrier la carte SIMPLICITES et un lien de connexion pour finaliser son inscription en ligne, charger le titre et procéder au paiement par carte bancaire.

Pour le primaire et la maternelle, le transport est gratuit mais l'inscription reste obligatoire. Pour chaque enfant inscrit, la famille recevra à son domicile la carte SIMPLICITES qu'il devra valider à chaque montée.

Pour les 11ans et +, le représentant légal choisira entre le **pass scolaire à 99€ : limité à 1 aller-retour par jour scolaire (valable du 1^{er} septembre au 7 juillet 2023)** et le **pass jeune scolaire à 131€ pour 1 an illimité en déplacements et valable 365 jours dès la première validation sur toutes les lignes IMAGINE** (concerne essentiellement les lycéens).

Suite à la délibération du Conseil Municipal du 23 juin 2022, comme les autres années, **la commune remboursera en septembre pour les collégiens fréquentant le collège de secteur à Thaon et le lycée Emile Gallé, 99€ sur présentation du justificatif de paiement, du certificat de scolarité et d'un RIB.**

La mairie transmettra prochainement une fiche explicative précise à chaque représentant légal de l'enfant. Pour tout renseignement sur les horaires et sur les particularités. Chaque parent va recevoir une fiche explicative.

Tous les services « dits scolaires » seront accessibles à tous les voyageurs adultes munis d'un titre de transport IMAGINE.

Pour toute information complémentaire, veuillez consulter le site <https://www.agglo-epinal.fr/se-deplacer/transports/> ou écrire à l'adresse mail suivante : cae.transports@agglo-epinal.fr

Pour tout paiement en espèces ou en chèque sur plusieurs fois, la famille est invitée à se rendre à l'agence des Mobilités (ex gare routière) place de la gare à Epinal.



En Bref

🔗 Avis d'enquête publique relative au projet du plan de mobilités de la CAE

Elle aura lieu du 28 juin 2022 au 30 juillet 2022 à 17h. La commissaire enquêtrice tiendra à disposition du public une permanence à Epinal ou Thaon (voir tableau d'affichage en mairie).



🔗 Fermeture estivale de la mairie

Le **secrétariat de la Mairie** sera fermé, en période estivale du lundi 1 août au vendredi 19 août 2022. Pour toute urgence, merci de s'adresser au maire et à ses adjoints (contacts affichage panneau d'information sur le bâtiment mairie)

🔗 Médiathèque municipale

Fermeture estivale à compter du 1^{er} août, réouverture le 7 septembre.

🔗 L'école est finie, vive le réemploi

L'association AMI, 16 quartier de la Magdeleine à Epinal sensibilise le public sur les fournitures scolaires qui peuvent être réutilisées le vendredi 8 juillet 2022 de 14h à 18h. Il sera possible de rapporter tous types de fournitures scolaires réutilisables et de nombreux ateliers et animations seront proposés en lien avec le réemploi et la lutte contre le gaspillage (compostage, tri des déchets, fabrication de nichoirs, vente de fournitures de seconde main...)



🔗 Comité de Fleurissement

La commission sociale fera un pré repérage des maisons fleuries ou joliment arborées les 11 et 12 juillet en soirée. Le passage du jury intercommunal des coups de cœurs des maisons fleuries est programmé aux dates suivantes : lundi 18 juillet : Sanchey, mardi 19 juillet : Chavelot, mercredi 20 juillet : Les Forges, jeudi 21 juillet : Chaumousey, vendredi 22 juillet : Domèvre, désignation du grand prix intercommunal samedi 23 juillet.

Nous rappelons que 2 membres élus ou de la commission sociale de Domèvre seront présents chaque soir sur ces villages. Merci pour leur investissement.

🔗 Civisme

- Les haies sont une source majeure de nourriture pour les animaux ; elles participent au maintien de la biodiversité animale et végétale. L'arrêté préfectoral du 14 décembre 2021 rappelle que la période d'interdiction d'effectuer des travaux sur les haies (destruction, taille, entretien....) va du 1^{er} avril 2022 au 31 juillet 2022.
- Le brûlage des déchets est strictement interdit sur l'ensemble du territoire (particulier ou professionnel).



Prochaines animations sur la commune

- **Prochaines dates de conseil municipal** : jeudi 25 août et 22 septembre à 20h
- **Prochain conseil communautaire** : Lundi 26 septembre à 18h30 ; centre des congrès d'Epinal
- **Comité de fleurissement Intercommunal** : passage du jury le 22 juillet à Domèvre à 18h
Présélection par la commission sociale les 11 et 12 juillet
- **Spectacle des Jolies Mômes « Combien de nuits ? »** : vendredi 26 août à 20h (Cour de la mairie)
- **Retrouvons-nous avec la DAL** : tournoi pétanque, repas barbecue le dimanche 28 août
- **Fête du village, repas organisé par la société de chasse, feux d'artifice** : 11 septembre
- **Atelier senior Sécurité routière** : réservé au plus de 60 ans : 9, 16 et 23 septembre de 14h à 17h
- **« Un monde normal » film documentaire adultes à la médiathèque** : Mercredi 19 octobre à 20h

N'oubliez pas que vous pouvez retrouver au quotidien l'actualité de la commune sur les supports suivants :

- au sein des panneaux d'information
- sur le site internet suivant : <https://www.domevre-sur-aviere.fr>
- et pour les flashes infos, n'hésitez pas à suivre la page Facebook : **Domèvre-sur-Avière infos**